

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 novembre 2012 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absente, madame la Conseillère, Martine Lizotte.

Est également présente, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présente et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

\* \* \* \* \*

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2012-11-280**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ajout d'un suivi Internet haute vitesse au point 8, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**Rapport du Maire en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec**

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le Maire présente et dépose son rapport ce 6 novembre 2012, lequel rapport sera publié dans le bulletin municipal *La Gloriette* du mois de novembre 2012 ou distribué à toutes les portes de notre territoire municipal. Le rapport sera également publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca).

\* \* \* \* \*

**Dépôt des déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil**

Les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour et déposées à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, le 24 octobre 2012 par chacun des Membres du Conseil sont déposées à la Table du Conseil ce 6 novembre 2012 et chacune des déclarations retournera aux dossiers individuels de chacun d'eux et contenus aux archives de la Municipalité. De plus, en conformité de la loi, le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, sera informé à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

• **Demandes d'aide financière**

**RÉSOLUTION 2012-11-281**

**Opération Nez rouge Contrecoeur-Varenes**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une aide financière pour l'année 2012 au montant de 150 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Contrecoeur-Varenes.

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

**RÉSOLUTION 2012-11-282**

**Célébration de l'Histoire de Mont-Saint-Hilaire**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une contribution au montant de 190 \$ à la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de sa célébration de l'Histoire de Mont-Saint-Hilaire le 22 novembre prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-283**

**Organisme l'Essentielle**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une aide financière pour l'année 2012 au montant de 100 \$ à l'organisme l'Essentielle.

**Adoptée à l'unanimité**

**Séance extraordinaire pour adoption du budget 2013 et des sujets s'y rattachant**

Le Conseil municipal fixe au mardi 4 décembre 2012 à compter de 19h30 au lieu habituel des séances, la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2013, des sujets s'y rattachant incluant sont programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015. L'avis public à cet effet, en plus d'être affiché aux endroits habituels, sera publié dans la Gloriette et sur le site web de la Municipalité à l'adresse [www.sasr.ca](http://www.sasr.ca).

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2012-11-284**

**Établissement du calendrier des séances ordinaires  
du Conseil municipal pour l'année 2013**

**Considérant** qu'en vertu l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

**Que** le calendrier ci-après soit et il est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013, lesquelles séances se tiendront généralement les 1<sup>ers</sup> mardis du mois et débiteront à 20 :00 heures :

<b>15 janvier</b>	<b>2 juillet</b>
<b>5 février</b>	<b>6 août</b>
<b>5 mars</b>	<b>3 septembre</b>
<b>2 avril</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre</b>
<b>7 mai</b>	<b>12 novembre</b>
<b>4 juin</b>	<b>3 décembre</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-285**

**Autorisation de fermeture du Bureau municipal pour congés du Temps des Fêtes**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

**Que** le Conseil municipal autorise la fermeture du Bureau municipal à compter de 16h30, le vendredi 21 décembre 2012 jusqu'au mercredi 2 janvier 2013 inclusivement, en raison des congés du Temps des Fêtes;

**Que** les jours et heures habituels d'ouverture du Bureau municipal reprennent le jeudi 3 janvier 2013, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2012-11-286**

**Présentation et adoption des factures payées et à payer**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 6 novembre 2012 tels que présentés au montant total de 49 472,32 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 85 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour une formation web suite à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

\* \* \* \* \*

**État des revenus et dépenses au 6 novembre 2012**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ainsi qu'au règlement municipal n° 2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, l'état de revenus et dépenses au 6 novembre 2012 incluant les journaux en attente au 6 novembre est déposé.

\* \* \* \* \*

**Rapport sur les personnes endettées envers la Municipalité**

Le rapport sur les personnes endettées au 31 octobre 2012 envers la Municipalité, dettes échues et non échues, est déposé.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2012-11-287**

**Signatures des effets bancaires**

**Annule et remplace la résolution n° 2012-02-041**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Maire, Martin Lévesque et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin soient et sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Qu'** en l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant, Yvon Plante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin soient et sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Qu'** en l'absence ou dans l'incapacité d'agir de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le Maire, Martin Lévesque, ou le Maire suppléant, Yvon Plante et la secrétaire comptable, Denyse Laliberté ou l'adjointe à la direction générale, Joscelyne Charbonneau, soient et sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions, soit l'ajout d'un signataire, remplaçant la résolution numéro 2012-023-041 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le tout prenant effet aussitôt les signatures faites avec la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Que** la présente résolution n° 2012-11-xxx annule et remplace la résolution n° 2012-02-041 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tous les comptes bancaires ouverts à la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu par et pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autant pour son compte d'opérations

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

courantes que pour tous ses comptes particuliers et spéciaux mais exclut expressément celui de la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-288**

**Annulation de la résolution n° 2012-02-037  
pour annuler la gestion municipale  
dans l'OBNL *la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu***

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal annule sans remplacer la résolution n° 2012-02-037 pour annuler la gestion municipale dans l'organisme à but non lucratif (OBNL) *la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu*.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 GREFFE**

**RÉSOLUTION 2012-11-289**

**Procès-verbal séance ordinaire du 2 octobre 2012**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-290**

**Procès-verbal séance extraordinaire du 23 octobre 2012**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 octobre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 octobre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 Règlement**

**RÉSOLUTION 2012-11-291**

**Adoption du règlement de modification n° 2006-006-1**

**Province de Québec  
MRC de La Vallée-du-Richelieu  
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

---

**Règlement de modification n° 2006-006-1 modifiant le  
règlement n° 2006-006 établissant un tarif de compensation  
pour l'usage de l'eau et des autres services se rattachant à l'aqueduc  
(modification des tarifs à l'article 54)**

---

**Considérant** l'avis de motion n° 2006-006-1 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2012, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement de modification n° 2006-006- 1 modifiant le règlement n° 2006-006 établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau et des autres services se rattachant à l'aqueduc (modification des tarifs à l'article 54) a été remise, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, à tous les Membres du Conseil de la Municipalité et que tous les Membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement de modification n° 2006-006- 1 modifiant le règlement n° 2006-006 établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau et des autres services se rattachant à l'aqueduc (modification des tarifs à l'article 54) lequel règlement de modification ordonne et statue comme suit :

### **Article 1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **Article 2. Objet**

Le présent règlement de modification n° 2006-006-1 a pour objet de modifier les tarifs imposés à l'article 54 dudit règlement n° 2006-006, toutes les autres dispositions dudit règlement n° 2006-006 demeurent inchangées.

### **Article 3. Modification des tarifs à l'article 54**

#### **• Article 54.**

Dans le cas de constructions existantes ou de nouvelles constructions que le propriétaire voudrait raccorder au système d'aqueduc municipal ou intermunicipal installé sur la rue en front de sa propriété, une somme de **1 400,00\$**, pour une sortie d'eau de 3/4" devra être déposée au bureau du secrétaire-trésorier de la régie de l'A.I.B.R. comme cautionnement des frais de coupe, de raccordement et de réparation du pavage.

Pour les places d'affaires seulement, une somme de **1 600,00\$**, sera demandée pour l'installation d'une sortie de un pouce (1").

Des frais supplémentaires représentant le coût réel additionnel sont exigés lorsque le sol est gelé et qu'un équipement spécial est nécessaire pour effectuer une sortie d'eau.

Le diamètre maximum d'une sortie d'eau est fixé à 1 1/2" pour des places d'affaires seulement qui en justifieraient le besoin et qui obtiendraient l'approbation du conseil d'administration de la régie de l'A.I.B.R.. Le coût des travaux pour une sortie d'eau de 1 1/2" est payable par le requérant et un dépôt de **trois mille dollars (3 000,00\$)** est exigible avant le début des travaux.

### **Article 3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Règlement adopté à l'unanimité le 6 novembre 2012**

## **2.5 Avis de motion**

### **Avis de motion n° 2013-01 Pour règlement n° 2013-01 relatif aux dispositions de taxation pour l'exercice financier 2013**

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement n° 2013-01 relatif aux dispositions de taxation pour l'exercice financier 2013.

Ce règlement a pour objet d'établir pour l'exercice financier 2013, les taux de taxes, de compensations et de tarifications pour les services et ceux en facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation, les modalités de paiements des taxes, compensations et tarifications et de la facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation en vertu de l'article 252 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ainsi que celles des droits de mutation immobilière, les taux d'intérêt et pénalité

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

sur les arrrages des taxes, compensations et tarifications pour les services et celui sur tous autres comptes et factures émis par la Municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 6 novembre 2012.**

### **2.6 Gestion du personnel**

#### **RÉSOLUTION 2012-11-292**

##### **Formation en santé et sécurité générale sur chantier de construction**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une dépense de 230 \$ taxes en sus s'il y a lieu, pour une formation dispensée par la Commission scolaire des Patriotes en santé et sécurité générale sur chantier de construction du 19 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2012 à l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Darren Cano. Les frais de déplacement, de stationnement et de repas sont à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2012-11-293**

##### **Formation web sur la gestion durable des eaux de pluie**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une dépense de 85 \$ taxes en sus s'il y a lieu, pour une formation web sur la gestion durable des eaux de pluie le 27 novembre 2012 à l'inspecteur municipal, à son adjoint ainsi qu'au Maire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2012-11-294**

##### **Formation aux régisseurs culturels**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une dépense de 20 \$ taxes en sus s'il y a lieu, pour une formation à l'agente en développement culturel et touristique, madame Isabelle Grondin, dispensée à Saint-Hyacinthe par Loisir et Sport Montérégie le 20 novembre 2012, aux régisseurs culturels de la Montérégie. Les frais de déplacement et de stationnement sont à la charge de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION 2012-11-295**

##### **Fin d'emploi de madame Virginie Fredette**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal accepte la démission de madame Virginie Fredette au poste de préposée à l'accueil de la Maison de la Culture, celle-ci ayant trouvé un autre emploi à temps partiel.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **• Appel de candidatures**

Un appel de candidatures sera lancé ce mois de novembre pour l'embauche d'un (e) préposé (e) à l'accueil à la Maison de la culture de la Municipalité en remplacement de madame Fredette.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2012-11-296**

**Annuler la résolution n° 2012-10-254 et la remplacer  
pour prolongation d'emploi pour la ressource saisonnière  
et temporaire en tourisme**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

- Que** le Conseil municipal annule la résolution n° 2012-10-254 concernant l'embauche de la ressource saisonnière et temporaire en tourisme et la remplace par la présente résolution n° 2012-11-296, comme suit :
- Que** le Conseil municipal embauche madame Doris Tremblay au poste saisonnier temporaire de coordonnatrice au développement touristique de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu aux conditions entendues entre les parties;
- Que** pour l'année 2012, le Conseil municipal autorise le début progressif de madame Tremblay au courant du mois de septembre 2012 pour être en poste à raison de 20 heures par semaine, généralement dans les jours ouvrables du Bureau municipal et à l'occasion les fins de semaine ou en soirée, à compter du 15 octobre jusqu'à la fin de l'année, à son lieu de travail qui est dans un local de la Mairie;
- Que** pour l'année 2013, madame Tremblay reprend son poste de coordonnatrice au développement touristique le ou vers le 3 janvier 2013 jusqu'au ou vers le 30 septembre 2013 à raison de 28 heures par semaine, généralement dans les jours ouvrables du Bureau municipal et à l'occasion les fins de semaine ou en soirée;
- Qu'** une période de probation d'un mois débutant le ou vers le 3 janvier 2013 pour se terminer le ou vers le 3 février 2013 est applicable;
- Que** le Conseil municipal précise que ledit poste est saisonnier et temporaire et qu'il ne s'engage d'aucune façon à donner un statut de permanence à toute personne qui est ou qui pourrait être embauchée pour ce poste;
- Que** la présente résolution n° 2012-11-296 fait office de contrat de travail entre les parties en présence.

**Adoptée à l'unanimité**

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent :

**RÉSOLUTION 2012-11-297**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 772 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Électrodes pour défibrillateur	72 \$
Entraide incendie du Service incendie de Contrecoeur (28 oct. sur Pomme-d'Or)	700 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-298**

**Démission du pompier à temps partiel  
Monsieur Grégory Blais**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

**Que** le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Grégory Blais comme pompier à temps partiel pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en raison de son déménagement dans une autre localité.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4 TRAVAUX PUBLICS

#### 4.1 Gestion des édifices municipaux

##### Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal des travaux exécutés et à venir, et il fait les propositions suivantes :

##### RÉSOLUTION 2012-11-299

##### Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses de 636 \$ taxes applicables en sus pour l'achat de produit à déglacer les entrées des édifices (150 \$) et pour la réparation de la pompe submersible (moteur et joints d'étanchéité) (486 \$).

**Adoptée à l'unanimité**

##### RÉSOLUTION 2012-11-300

##### Entente de service 2012-2013 - Siemens

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de service "SupportPlus" 2012-2013 au coût de 1 062 \$ taxes applicables en sus, avec l'entreprise Siemens pour le réseau avertisseur incendie du Centre administratif et communautaire de la Municipalité et autorise l'inspecteur municipal à signer tous les documents relatifs à la conclusion de ladite entente de service tels que les termes y proposés et datés d'octobre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.2 Transport – Voirie locale

##### Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente le rapport comportant les travaux exécutés en octobre et ceux à venir en novembre, les décisions suivantes en découlent :

##### RÉSOLUTION 2012-11-301

##### Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 2 240 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Description	Montant
1 paire de bottes de travail	130 \$
2 surtouts (chienne de travail)	130 \$
Réparations mécaniques F-150 (560\$) Réparation mécanique 580 SL (1 420\$)	1 980 \$

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

### 4.3 Hygiène du milieu :

#### Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal, la décision en découle :

#### RÉSOLUTION 2012-11-302

##### **Intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a la responsabilité de mettre en place les modalités nécessaires à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables;

**Considérant** que les contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables de plusieurs municipalités de la MRC viennent simultanément à terme à compter du 30 avril 2013;

**Considérant** qu'à la suite d'échanges, plusieurs représentants municipaux ont manifesté leur intérêt à ce que la MRC prenne en charge la gestion des matières recyclables;

**Considérant** que la MRC souhaite connaître l'intérêt des municipalités à ce que la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables soient dorénavant pris en charge par la MRC et que cette prise en charge s'exécute par le biais d'une déclaration de compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal;

**Considérant** que la (municipalité/ville) de bénéficie d'un délai qui prendra fin le 23 novembre 2012 pour se prononcer à ce sujet;

**Considérant** que la MRC pourra, par la suite, déterminer si elle déclarera compétence à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables;

**Considérant** que le conseil de la (Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la MRC, de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu indique à la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la MRC déclare compétence eu égard à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.4 Cours d'eau :

#### Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal, aucune décision n'en découle.

\* \* \* \* \*

### 4.5 Parcs et terrains de jeux

#### Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal et la décision suivante en découle :

#### RÉSOLUTION 2012-11-303

##### Autorisation de dépense

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une dépense estimée à 20 \$ pour l'achat d'antigel.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.6 Immobilisations

##### **RÉSOLUTION 2012-11-304**

###### **Autorisation de paiements à BPR, ingénieurs Préparation et transmission de la demande dans le cadre de la taxe sur l'essence et De l'actualisation et mise à jour du Plan d'intervention**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu

**Que** le Conseil municipal autorise les paiements à BPR, ingénieurs au montant de 6 018,93 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour les travaux terminés de la préparation et transmission de la demande dans le cadre de la taxe sur l'essence et de l'actualisation et mise à jour du Plan d'intervention de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **RÉSOLUTION 2012-11-305**

###### **Autorisation de dépense pour achat d'un souffleur à neige pour adapter au tracteur JD 1445**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 4 500 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'achat d'un souffleur à neige pour l'adapter au tracteur JD 1445.

**Adoptée à l'unanimité**

##### **RÉSOLUTION 2012-11-306**

###### **Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en croissance constante depuis plusieurs années et de ce fait, il y a de plus en plus d'enfants;

**Considérant** que les équipements actuels au parc Chamtoise ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur et qu'il soit et il est nécessaire de les remplacer aux motifs, entre autres, que ce parc municipal situé en face de l'école primaire Georges-Étienne-Cartier qui ne possède pas d'aire de jeux, est utilisé régulièrement, voire de manière ponctuelle par les enfants la fréquentant;

**Considérant** aussi que durant la saison estivale, les enfants du camp de jour annuel de la Municipalité profitent des installations et équipements;

**Considérant** qu'à cette période de l'année, la Municipalité peut profiter d'importants rabais pour l'acquisition d'équipements neufs adéquats;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise* préparé par le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux, au montant total de 55 000 \$;

**Que** le Conseil municipal entérine la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 25 octobre 2012, pour une aide financière au montant de 30 000 \$, la contribution de la Municipalité financée dans son fonds parcs et terrains de jeux étant estimée au montant de 25 000 \$;

**Que** le Conseil municipal demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Amélioration des équipements de jeux au parc Chamtoise* de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-307**

**Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu  
Plan de développement touristique de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2012-2013**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu possède des atouts touristiques indéniables qui jusqu'à présent, sont demeurés inexploités;

**Considérant** que d'un commun accord dans le milieu, ce potentiel touristique doit être développé en élargissant notre offre touristique et ce, par un plan de développement soigneusement réfléchi et planifié;

**Considérant** que de par son cadre bien établi, appuyé d'orientations claires, la mise en œuvre d'un plan de développement touristique pour la Municipalité, contribuera au maintien de l'équilibre entre le développement touristique, l'exploitation agricole, la villégiature, l'environnement et la population résidente;

**Considérant** qu'un tel plan de développement suscitera et ravivera l'appartenance au milieu, créera des initiatives et solutions innovantes dont l'objectif fera converger les intérêts communs, aura l'effet d'un levier significatif pour les entreprises locales, les organismes et il en sera de même pour l'ensemble de la communauté;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet intitulé *Plan de développement touristique de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2012-2013* préparé par la coordonnatrice en développement touristique, madame Doris Tremblay, de concert avec la Conseillère, madame Martine Lizotte, projet au montant total de 35 225 \$;

**Que** le Conseil municipal approuve la présentation et le dépôt dudit projet au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le ou vers le 7 novembre 2012, pour une aide financière au montant de 28 180 \$, la contribution de la Municipalité étant estimée au montant de 7 045 \$;

**Que** le Conseil municipal demande au Comité du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'accueillir favorablement le projet *Plan de développement touristique de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2012-2013* de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-308**

**Autorisation de dépenses pour terminer le  
Projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture  
dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation au montant de 6 741 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu comme suit concernant le Projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture à terminer, projet subventionné par le Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au montant de 25 000 \$ (rapport final à produire pour recevoir la dernière tranche de 12 500 \$ de ladite subvention) :

Description	Montant
Rideaux Appollo noirs et accessoires	3 602 \$
Meubles pour hall d'entrée	3 000 \$
Système de son d'ambiance plus un montant suffisant pour les accessoires	149 \$

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

**5 LOISIRS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS et SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires – Santé et bien-être**

**Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal concernant les activités réalisées en octobre et celle à venir en décembre concernant les loisirs. Des décisions sont aussi à rendre concernant l'OMH :

**RÉSOLUTION 2012-11-309A**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 098 \$ pour réaliser les activités de la Fête de Noël du samedi 15 décembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-309**

**Nomination et mandat sur le Conseil d'administration de  
l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Monsieur Réjean Colette**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandate monsieur Réjean Colette sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter ladite Municipalité, comme suit :

- Renouvellement: du 5 décembre 2012 au 5 décembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-310**

**Nomination et mandat sur le Conseil d'administration de  
l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Madame Danielle Lajeunesse**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandate madame la Conseillère municipale, Danielle Lajeunesse, sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter ladite Municipalité, comme suit :

- Renouvellement: de novembre 2012 à décembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2012-11-311**

**Adoption et autorisation suite à révision des prévisions budgétaires 2012 de  
l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)**

Il est proposé madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte telle que déposée la révision par la Société d'habitation du Québec, Direction de l'habitation sociale, des prévisions budgétaires 2012 de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu et autorise à nouveau un montant supplémentaire de 624 \$ pour la contribution 2012 de la Municipalité. (Référence : résolution n° 2011-10-291)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

**Que** ledit Conseil demande qu'une note dans la marge vis-à-vis les résolutions n<sup>os</sup> 2011-10-291, 2012-06-171 et 2012-09-234 à l'effet que la contribution municipale 2012 à l'OMH soit et est à nouveau augmentée de 624 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5.2 Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion - Maison de la culture

Pour la Bibliothèque, l'Élu responsable substitut, monsieur Alexandre Saint-Jacques dépose les statistiques des prêts et amendes des mois de septembre et octobre. Il indique que la responsable et l'Élue responsable à la bibliothèque participeront à une formation le 23 novembre prochain. Monsieur Saint-Jacques donne aussi quelques statistiques tirées du rapport annuel du réseau Biblio. Pour la Maison de la Culture, il informe des activités présentées et à venir, la décision suivante en découle :

#### RÉSOLUTION 2012-11-312

##### Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 175 \$ pour la réalisation du cocktail de bienvenue au lancement de l'activité du *Petit marché de Noël* à la Maison de la Culture les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochains.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6 Protection de l'environnement

### Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques indique que le CCE a fait relâche en octobre, aucun dossier n'étant à traiter.

\* \* \* \* \*

## 7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux commente et dépose le rapport mensuel de l'inspecteur municipal en urbanisme, la décision suivante en découle après le point de la réunion du CCU.

\* \* \* \* \*

#### • Réunion du CCU

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en urbanisme (CCU) tenue le 30 octobre 2012 et les décisions suivantes en découlent :

- Telle que la recommandation du CCU, par sa résolution n<sup>o</sup> CCU 2012-10-031 à l'égard du projet modifié qui leur a été présenté le 30 octobre 2012 par messieurs Serge Lapierre et Clément Pépin concernant le plan d'aménagement d'ensemble de la zone R-15, le Conseil municipal reporte le sujet à une séance subséquente.

\* \* \* \* \*

#### RÉSOLUTION 2012-11-313

##### **Demande de PIIA au 1000, du Rivage** **Haie en façade**

**Considérant** la demande de PIIA au 1000, rue du Rivage pour le remplacement de haie en façade présentée lors de la réunion du CCU tenue le 30 octobre 2012;

**Considérant** la recommandation du CCU par sa résolution n<sup>o</sup> CCU 2012-10-032;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal autorise ledit projet au 1000, du Rivage pour une haie en façade avec une marge d'implantation de la haie à 2 mètres et une hauteur maximale de 1,8 mètre.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RÉSOLUTION 2012-11-314**

#### **Démission au CCU** **madame Nicole Raymond**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte la démission de madame Nicole Raymond suite à sa lettre de démission déposée au CCU le 30 octobre 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **• Appel de candidatures**

La Municipalité lancera dans les prochains un appel de candidatures pour le remplacement de deux (2) membres au sein du CCU.

\* \* \* \* \*

### **RÉSOLUTION 2012-11-315**

#### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 1 850 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour une formation de 2 jours pour le logiciel MapInfo (1 750 \$) et pour l'inscription au COVABAR (100 \$) avec pour représenter, l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Darren Cano.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement**

L'Élu responsable substitut, monsieur Alexandre Saint-Jacques propose les nominations au sein du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT):

### **RÉSOLUTION 2012-11-316**

#### **Nominations au** **Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme les personnes suivantes comme membres du Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT) :

- madame Geneviève Nadeau,
- monsieur Charles-Émile Beaudin,

chacune de ces personnes ici nommées pour un terme de 3 ans débutant en novembre 2012 pour se terminer en novembre 2015 :

**Adoptée à l'unanimité**

## **8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

Monsieur le Maire fait un suivi concernant Internet rural haute vitesse et le CPE.

\* \* \* \* \*

## 9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h00 et porte sur : évaluateur, calcul manque à gagner depuis l'achat du 16 Marie-Rose, coût d'entretien des 16 et 24 Marie-Rose, l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ), dénivellation asphalté, camion incendie avec système intégré de mousse, Centre de la Petite Enfance (CPE), repas du temps des fêtes des Élus et employés municipaux, Fondation du Maire, statistiques de fréquentation du centre des loisirs, Maison des jeunes, nettoyage de fossés, ponceaux, sondage su Montée-Lapierre, test de sol au 24 Marie-Rose en rapport avec la résolution n° 2012-01-032 et circulation nautique sur la rivière Richelieu et érosion des berges.

\* \* \* \* \*

## 10 LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION 2012-11-317

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Danielle Lajeunesse, appuyée par monsieur Alexandre Saint-Jacques, la séance est levée à 21 :30 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

## ➤ CORRESPONDANCE

5 octobre MRC de La Vallée-du-Richelieu : règlement n° 32-11-12 modifiant le schéma d'aménagement règlement n° 32-06

9 octobre Commission de toponymie du Québec : attestation d'officialisation des noms de rues privées des Prairies et des Monarques

\* \* \* \* \*

## PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 21 novembre 2012 – 19h00
Séance extraordinaire publique – budget 2013	Mardi, 4 décembre 2012 – 19h30
Séance ordinaire publique	Mardi, 4 décembre 2012- 20h00

### Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

---

**Martin Lévesque,**  
Maire

---

**Élise Guertin,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière